

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 05/09/2013

**L'AN DEUX MILLE TREIZE**, le 05 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 Août 2013, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mme DIAKITE, M. LANTERNIER, Mmes LE BIHAN, RATZEL-TOGO, M. GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, M. MAIZA, Mme FOURNIER, M. MINIMBU Adjoints au Maire,

M. VINCENT, Mmes MADI, SANDT, MM. GUERRIEN, MALEME, KETFI, OGE, Mmes ZAHIR, HARKATI, MM. MILIA, BEAUDET, Mme LATOUR, M. KARMAN, Mme DERKAOUI, M. DEL MONTE, Mme KARMAN-SUCH, M. RUER, Mme GRARE, MM. KAMALA, AUGY, PAUPERT, MENIA, Mmes LENOURY, KOUAME, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u>
M. AIT BOUALI Mme LOURENCO	M. GARNIER M. MONINO	M. HEDJEM Mme DESCAMPS	M. MINUMBU M. AUGY

---

Absents : M. ROS, Mmes M'DAHOMA-MOHAMED, CHIBAH, AHMED.

---

Secrétaire de séance : M. GUERRIEN

---

### **QUESTION N° 246 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Lecture et approbation des procès-verbaux des séances des conseils municipaux des 04 et 11 juillet 2013**

A la majorité des membres du conseil les groupes " Union du Nouvelle Aubervilliers" et "Aubervilliers en Marche pour le Changement" s'étant abstenus sur les deux procès-verbaux du 04 juillet 2013

**APPROUVE** les procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux suivants :

- Conseil Municipal Extraordinaire du 04 juillet 2013 sur les rythmes scolaires
- Conseil Municipal du 04 juillet 2013
- Conseil Municipal du 11 juillet 2013

**QUESTION N° 247 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Personnel communal : Actualisation du régime indemnitaire instauré par la délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2012 applicable aux agents de la ville d'Aubervilliers et créant des primes versées au regard des fonctions ou/et sujétions spéciales – Création, à compter du 1er octobre 2013, d'une prime dite de « valorisation de coordination des rythmes scolaires ».**

Unanimité

**DECIDE** que la présente délibération, complétant la délibération du 12 avril 2012 actualisant le régime indemnitaire applicable à la ville d'Aubervilliers prendra effet à compter du 1er octobre 2013.

**DECIDE** de créer une nouvelle prime dite de « valorisation de coordination des rythmes scolaires ».

**DIT QUE** cette nouvelle prime en faveur de certains agents détaillée ci-après est fixée au regard de ce qui suit :

<b>PRIMES VALORISANT DES FONCTIONS PARTICULIERES</b>
--

<b>PRIME DE COORDINATION DES RYTHMES SCOLAIRES</b>
--

**1-1 : LES BENEFICIAIRES**

Fonctionnaires ou non titulaires quelque soit la catégorie hiérarchique dès lors qu'ils assument les fonctions coordinateur des temps d'activités périscolaires hors CLSH d'une école maternelle.

**1-2 : MONTANT DE L'INDEMNITE.**

15 € brut par séance versée au nombre de séances journalière réellement effectuées.

**1-3 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

Prime versée au vu d'un état produit par le responsable du service des centres de loisirs maternels

Cette indemnité est cumulable avec une des primes liées au décalage entre le grade et la fonction ou une des celles versées au titre de responsabilités.

**DIT** que cette nouvelle prime est versée en complément de celles déjà versées conformément à la délibération du 28 janvier 2010 relative à l'actualisation du régime indemnitaire applicable à la ville d'Aubervilliers,

**DECIDE** qu'il appartient à l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination de déterminer, dans les limites fixées par les textes, les indemnités applicables à chaque fonctionnaire territorial en fonction des critères définis par cette délibération.

**DECIDE** que le versement de cette prime susvisée sera effectué semestriellement aux bénéficiaires.

**DIT** qu'en tout état de cause, les primes versées au regard du grade, plus celles versées au regard de la nature des missions et des sujétions fixées dans la présente délibération, et celle en date du 12 avril 2012 ne pourront dépasser le montant maximum déterminé par les textes réglementaires précités.

**DECIDE** que les agents en fonction à la date d'effet de la délibération instituant cette nouvelle indemnité, qui, du fait de sa mise en œuvre et des limites réglementaires, auraient vocation à percevoir un régime indemnitaire inférieur à celui détenu avant cette date, conserveront au titre de l'article 88 de la loi n° 84-56 du 26 janvier 1984, le bénéfice du régime indemnitaire antérieur tant qu'ils ne changent pas de cadre d'emplois ou de fonction. Le montant de ce régime indemnitaire restera fixe et ne pourra être revalorisé dès lors qu'il demeure supérieur aux évolutions réglementaires.

---

**QUESTION N° 248 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Personnel communal : Direction des affaires culturelles : autorisation de recrutement d'un responsable de l'équipement culturel "L'Embarcadère" par voie contractuelle.**

Unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter par voie contractuelle un responsable de l'équipement culturel « L'Embarcadère » à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013 dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984.

**DIT QUE** la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

---

**QUESTION N° 249 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Personnel communal : Direction des ressources humaines : autorisation de recrutement d'un conseiller en gestion des emplois et des compétences.**

Unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter par voie contractuelle un conseiller en gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013 dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984.

**DIT QUE** la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

**QUESTION N° 250 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Restauration de la cheminée de la Manufacture des Allumettes. Approbation de la demande de subvention faite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) concernant les études préalables entreprises en 2013. Approbation du nouveau plan de financement prévisionnel. Autorisation de signature.**

Unanimité

**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC dans le but de financer les études préalables qui seront entreprises en 2013, ainsi que les travaux qui seront réalisés en 2014-2015 ;

**APPROUVE** le plan de financement complété par le soutien financier de la DRAC portant sur le coût des études et des travaux afférents à la restauration de la cheminée tel que visé en annexe ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de ladite subvention.

---

**QUESTION N° 251 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Avenant de transfert n°1 relatif au marché de suivi des progiciels « AS WEB » concernant l'activité d'Action Sociale Communale. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.**

Unanimité

**APPROUVE** l'avenant n°1 de transfert relatif au marché de suivi des progiciels « AS WEB » concernant l'activité d'action sociale communale de la société GFI Progiciels à la société BERGER-LEVRAULT, comprenant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les progiciels AS WEB, Logiform, SDL7 CCAS ainsi que la clientèle.

Cet avenant est valable de sa notification jusqu'au 31 décembre 2014, date d'échéance du marché.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant susvisé avec la société GFI Progiciels et la société BERGER-LEVRAULT.

**QUESTION N° 252 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Avenant n°1 de prorogation du délai d'exécution de la tranche ferme relatif au marché portant sur la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.**

Unanimité

**APPROUVE** l'avenant n°1 de prorogation du délai d'exécution de la tranche ferme relatif au marché portant sur la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

L'échéance de la tranche ferme du marché est donc fixée au 31 décembre 2013.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 de prorogation du délai d'exécution de la tranche ferme relatif au marché portant sur la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels avec DS SERVICES, titulaire du marché.

---

**QUESTION N° 253 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Avenant de transfert n°1 relatif au marché de maintenance du progiciel SAGE Patrimoine, option comptable, version réseau. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.**

Unanimité

**APPROUVE** l'avenant n°1 de transfert relatif au marché de maintenance des progiciels de la société SAGE SAS à la société SALVIA DEVELOPPEMENT, comprenant l'ensemble des activités et de la clientèle liée au fonds de commerce, dont les progiciels Patrimoine et Financements.

Cet avenant est valable de sa notification jusqu'au 31 décembre 2013, date d'échéance du marché.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant susvisé avec la société SAGE SAS et la société SALVIA DEVELOPPEMENT.

**QUESTION N° 254 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Dotation de développement Urbain pour l'année 2013. Approbation définitive des opérations et du montant de la subvention. Approbation de la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune. Approbation du plan de financement et autorisation de signature.**

Unanimité

**APPROUVE** la répartition de la DDU sur les quatre opérations suivantes pour un montant d'un million d'euros (1 000 000 €) :

- Acquisition de la CPAM en vu du projet espace famille : montant de la subvention DDU 2013 de 600 000 €,
- Résorption du plomb dans les écoles (programme 2013 : 1<sup>ère</sup> tranche, école Jules Guesde) montant de la subvention DDU 2013 de 68 340 €,
- Réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville concernant le service État civil / Population : montant de la subvention DDU 2013 de 135 830 €,
- Équipements en chariots numériques des écoles (programme 2014) : montant de la subvention DDU 2013 de 195 830 €.

**APPROUVE** le plan de financement des opérations tel qu'annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune qui règle, notamment, les modalités de versement de la subvention, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de cette aide financière.

---

**QUESTION N° 255 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Marché de maintenance et de dépannage des groupes froids dans les bâtiments communaux pour les années 2014-2016. Approbation du projet de marché.**

Unanimité

**APPROUVE** le projet de marché global sur procédure adaptée relatif la maintenance et au dépannage des groupes froids passé pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum, par périodes successives d'une année. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2016 au plus tard.

Le marché est passé à prix mixtes, c'est-à-dire comportant une partie forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive et une partie à prix unitaire pour les prestations de maintenance corrective. Ces dernières prestations feront l'objet de bons de commandes susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

- Seuil minimum : 10 000 € HT
- Seuil maximum : 50 000 € HT

**QUESTION N° 256 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Marché de fourniture de couches pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant pour les années 2014-2017. Approbation du projet de marché.**

Unanimité

**APPROUVE** le projet de marché sur procédure adaptée relatif à la fourniture de couches pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant passé pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives d'un an, trois fois au maximum. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2017 au plus tard.

Le marché est passé à prix unitaires et fera l'objet de bons de commandes, susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

Montant minimum : 2 500 €H.T.

Montant maximum : 49 000 €H.T.

---

**QUESTION N° 257 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER - Djamila KHELAF**

**OBJET : Signature de la convention annuelle d'objectifs entre la Commune d'Aubervilliers et les associations retenues pour la mise en place des ateliers périscolaires à compter de septembre 2013 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires**

A la majorité des membres du conseil les groupes " Union du Nouvelle Aubervilliers" et "Aubervilliers en Marche pour le Changement" s'étant abstenus

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et les associations dont la liste est jointe pour la mise en place des ateliers périscolaires à compter de septembre 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

**APPROUVE** l'attribution, au titre de l'année 2013, des subventions de fonctionnement suivantes :

Nom de l'association	Imputation budgétaire					Montant
	service	nature	fonction	action	dispositif	
CMA JUDO JUJITSU	401	6574	255	CMAJUDO	RYTHSCOL	4 707
CMA TENNIS	401	6574	255	CMTENNIS	RYTHSCOL	1 970
CMA HAND BALL	401	6574	255	CMAHAND	RYTHSCOL	5 600
CMA GYMNASTIQUE	401	6574	255	CMAGYM	RYTHSCOL	5 600
CMA ESCRIME	401	6574	255	CMAESCRI	RYTHSCOL	11 600
XTREM'SPORTS	401	6574	255	XTREMSPO	RYTHSCOL	4 480
INDANS'CITE	401	6574	255	INDANSCI	RYTHSCOL	12 270
CMA ECHECS	401	6574	255	CMAECHEC	RYTHSCOL	5 507
CMA CYCLISME 93	401	6574	255	CMACYCLE	RYTHSCOL	6 440
OMJA	400	6574	255	OMJA	RYTHSCOL	7 100
A l'écoute de la nature	306	6574	255	ECOUTNAT	RYTHSCOL	9 216
Abeille-Tivillarienne	306	6574	255	ABEILLE	RYTHSCOL	2 040
Atelier Barbouille	705	6574	255	BARBOUIL	RYTHSCOL	4 831
Atelier Kuso	705	6574	255	KUSO	RYTHSCOL	28 376
Auberfabrik	705	6574	255	AUBERFAB	RYTHSCOL	758
Chats des rues	306	6574	255	ACR	RYTHSCOL	3 120
CIDFF 93	400	6574	255	CIDFF	RYTHSCOL	2 880
Collectif Maquis' arts et Cie	705	6574	255	MAQUISAR	RYTHSCOL	7 840
Comité départemental MNLE 93	400	6574	255	MNLE93	RYTHSCOL	1 440



Compagnie Abel	705	6574	255	ABEL	RYTHSCOL	3 840
Compagnie Cipango	705	6574	255	CIPANGO	RYTHSCOL	9 399
Compagnie Grain magique	705	6574	255	GRAINMAG	RYTHSCOL	7 468
Compagnie Laflux	705	6574	255	LAFLUX	RYTHSCOL	5 714
Compagnie Les 3 clés	705	6574	255	3CLES	RYTHSCOL	9 240
Compagnie Liria	705	6574	255	LIRIA	RYTHSCOL	484
Connaître et Protéger la Nature du Val de Seine	306	6574	255	CPN	RYTHSCOL	3 887
Créavif	306	6574	255	CREAVIF	RYTHSCOL	11 752
Culture Art Société Productions	400	6574	255	CASPROD	RYTHSCOL	1 428
Décor Sonore	705	6574	255	DECORSON	RYTHSCOL	3 140
E-Graine	400	6574	255	EGRaine	RYTHSCOL	7 182
Ensemble A	705	6574	255	ENSEMBLA	RYTHSCOL	5 456
Ethnoart	400	6574	255	ETHNOART	RYTHSCOL	2 880
Etincelles	705	6574	255	ETINCELL	RYTHSCOL	2 437
Franciade	705	6574	255	FRANCIAD	RYTHSCOL	1 214
Frères Poussière	705	6574	255	POUSSIER	RYTHSCOL	6 420
Kolomba France	306	6574	255	KOLOMBA	RYTHSCOL	0
La Brèche	400	6574	255	LABRECHE	RYTHSCOL	2 592
La Mangrove / Compagnie Le Petit Phar	400	6574	255	MANGROVE	RYTHSCOL	2 808
La souris verte 92	400	6574	255	SOURISVE	RYTHSCOL	16 848
Le Miroir qui fume	705	6574	255	MIROIR	RYTHSCOL	5 956
Le Mystère Bouffe	705	6574	255	MYSTBOUF	RYTHSCOL	6 720

Les anges mi-chus	705	6574	255	ANGES	RYTHSCOL	1 575
Les Artistes des couleurs et de la diversité	705	6574	255	ACD	RYTHSCOL	692
Les ateliers de la nature	306	6574	255	ATELNAT	RYTHSCOL	2 874
Les laboratoires d'Aubervilliers	705	6574	255	LABOAUBE	RYTHSCOL	1 616
Les petits debrouillards	400	6574	255	DEBROUILL	RYTHSCOL	21 200
Ligue de l'enseignement-Fol 93	400	6574	255	LIGUENSE	RYTHSCOL	46 312
Maddy - l'art est dans l'air	705	6574	255	AEDA	RYTHSCOL	3 348
Compagnie Meliades	705	6574	255	MELIADES	RYTHSCOL	8 640
Musée des diasporas Africaines	306	6574	255	DIASPAFR	RYTHSCOL	1 124
Name Diffusion	306	6574	255	NAME	RYTHSCOL	3 600
Silhouette	705	6574	255	SILHOUET	RYTHSCOL	10 368
Udichi	306	6574	255	UDICHI	RYTHSCOL	5 184
Un excursus	705	6574	255	EXCURSUS	RYTHSCOL	2 880
Underconstruction	400	6574	255	UNDERCON	RYTHSCOL	1 754
Une oasis dans la ville	306	6574	255	AUTDEVOU	RYTHSCOL	5 134
Villes des musiques du Monde	705	6574	255	VMDM	RYTHSCOL	3 672
Weyland et Compagnie	400	6574	255	WEYLAND	RYTHSCOL	4 888
Yeeleen les productions de la lumière	705	6574	255	YEELEEN	RYTHSCOL	2 012
<b>TOTAL</b>						<b>369 513</b>

**QUESTION N° 258 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER**

**OBJET : Cession de la parcelle située 48 rue du Landy sur la parcelle cadastrée G 112 à la SEM Plaine Commune Développement.**

Unanimité

**APPROUVE** la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée G 112 située 48 rue du Landy à Aubervilliers, d'une superficie totale de 285 m<sup>2</sup>, au profit de la SEM Plaine Commune Développement.

**AUTORISE** le maire à signer l'acte notarié relatif à cette transaction.

---

**QUESTION N° 259 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER**

**OBJET : Acquisition auprès de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales du lot n°2 situé 51 Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 50.**

Unanimité

**DECIDE** d'acquérir le lot de copropriété n°2 situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée U n° 50, appartenant à Monsieur AIT EL HADJ Mohamed et pour lequel Direction Nationale d'Interventions Domaniales a été nommée curateur de sa succession.

**DIT** que l'acquisition s'effectuera au prix de 14 300 €

**AUTORISE** le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié

---

**QUESTION N° 260 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER**

**OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 141 logements étudiants situés 1-3 rue Marcelin Berthelot à Aubervilliers appartenant à EFIDIS**

Unanimité

**APPROUVE** le projet de convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers, relative aux 28 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 141 logements étudiants situés 1-3 rue Marcelin Berthelot à Aubervilliers appartenant à EFIDIS.

**AUTORISE** le Maire à le signer.

**QUESTION N° 261 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER**

**OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 49 logements situés au 61-65 rue de la Motte à Aubervilliers appartenant à Immobilière 3F**

Unanimité

**APPROUVE** le projet de convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers, relative aux 10 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 49 logements situés 61/65, rue de la Motte à Aubervilliers appartenant à Immobilière 3F.

**AUTORISE** le Maire à le signer.

---

**QUESTION N° 262 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER**

**OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 48 logements situés au 15/17 rue Chapon à Aubervilliers appartenant à Sofilogis**

Unanimité

**APPROUVE** le projet de convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers, relative aux 10 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 48 logements situés au 15-17, rue Chapon à Aubervilliers appartenant à Sofilogis.

**AUTORISE** le Maire à le signer.

---

**QUESTION N° 263 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER**

**OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération d'acquisition amélioration située au 15 rue du Landy à Aubervilliers appartenant à Vilogia**

Unanimité

**APPROUVE** le projet de convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers, relative aux 2 logements du contingent communautaire dans l'opération de d'acquisition-amélioration de 10 logements situés 15, rue du Landy à Aubervilliers appartenant à VILOGIA.

**AUTORISE** le Maire à le signer.

**QUESTION N° 264 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER**

**OBJET : Prorogation de la charte de relogement relative au projet de rénovation urbaine du quartier Vilette Quatre Chemins durant la période 2013-2016**

Unanimité

**APPROUVE** le contenu de la charte relogement 2013-2016 du PRU Vilette Quatre-Chemins.

**AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

---

**QUESTION N° 265 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER**

**OBJET : Prorogation de la charte de relogement relative au projet de rénovation urbaine du quartier Cristino Garcia Landy durant la période 2013-2016**

Unanimité

**APPROUVE**, le contenu de la charte relogement 2013-2016 du PRU Cristino Garcia Landy.

**AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

---

**QUESTION N° 266 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE**

**OBJET : Convention de financement du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) n°13040P entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis, au titre de l'année 2013**

Unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) n°13040P entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis, au titre de l'année 2013.

**DIT QUE** : le financement de 2 500 € est alloué par la Caissed'Allocations Familiales

**QUESTION N° 267 - RAPPORTEUR Benoit LOGRE**

**OBJET : Signature de la convention d'habilitation informatique "mon-enfant.fr" entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis relative à la mise à jour des données liées au fonctionnement des équipements petite enfance**

Unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'habilitation informatique "mon-enfant.fr" entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis relative à la mise à jour des données liées au fonctionnement des équipements petite enfance.

---

**QUESTION N° 268 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE**

**OBJET : Signature de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service unique - PSU- (N°13-161) pour la Halte jeux Henri Roser entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour la période du 28 janvier 2013 au 31 décembre 2015**

Unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique (PSU) (N°13-161) pour la Halte-jeux Henri Roser entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis pour la période du 28/01/2013 au 31/12/2015.

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 20 H 30